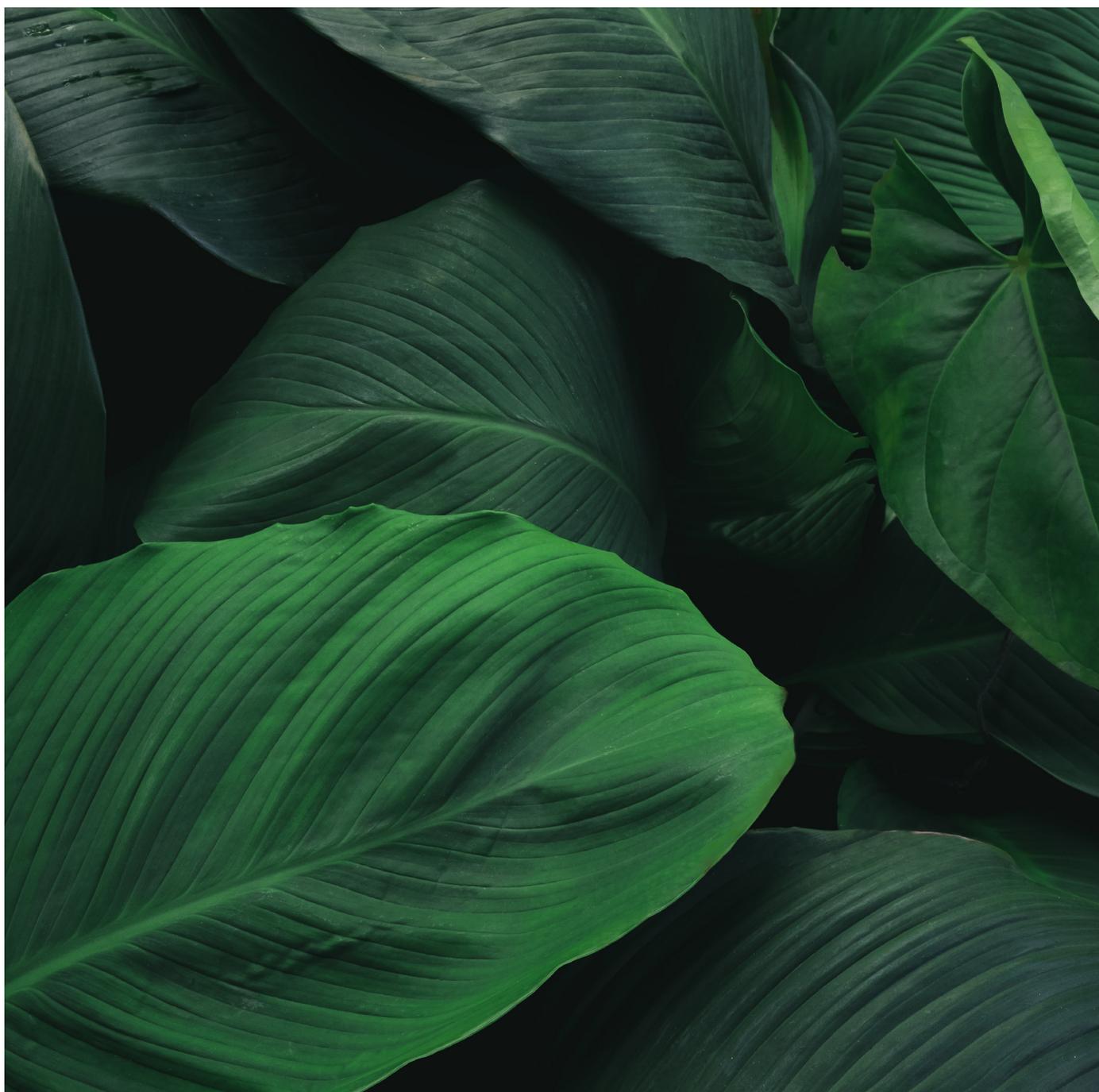


Rothschild & Co Asset Management Europe



Résumé de notre politique de risque de durabilité
en matière d'investissements



1. Périmètre de ce document

Le périmètre d'application de ce document est Rothschild & Co Asset Management Europe (ci-après "R&Co AM EU").

2. Objectif de ce document

Ce document a pour vocation de présenter la manière dont les politiques de R&Co AM EU intègrent les risques en matière de durabilité dans ses processus de prise de décision en matière d'investissement.

3. Définition du risque de durabilité et nécessité d'avoir des politiques qui couvrent ce risque

Le risque de durabilité comprend tout événement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Investisseur responsable et engagé, R&Co AM EU souhaite participer à l'orientation des flux financiers vers les acteurs qui mettent en œuvre des pratiques responsables et durables grâce à ses choix d'investissement et une démarche d'engagement active.

L'anticipation et la gestion de la transition vers des modèles économiques plus durables sont des éléments importants à prendre en compte dans nos analyses compte tenu des risques et des opportunités qu'elles peuvent présenter à court, moyen et long termes. En effet, les enjeux de durabilité peuvent notamment se matérialiser par :

- Une décélération, voire un décrochage rapide des activités historiques au regard des nouvelles tendances de consommation et challenges environnementaux,
- Des besoins en investissement supplémentaires en lien avec des évolutions réglementaires,
- Des dépréciations d'actifs, etc.

R&Co AM EU cherche donc à identifier l'impact des risques de durabilité sur les caractéristiques intrinsèques de chaque investissement (besoins de financement, impact sur le positionnement concurrentiel, risque de défaillance, etc.) dans la durée.

La méthodologie d'intégration des critères ESG dans l'analyse fondamentale et l'évaluation des enjeux de durabilité dans les politiques d'investissement visent notamment à atteindre les objectifs suivants :

- Bénéficier d'une meilleure compréhension générale des risques et donc de mieux protéger les portefeuilles ;
- Affiner les processus de valorisation pour saisir de nouvelles opportunités ;
- Et in fine apprécier plus finement la convexité des choix d'investissement.

4. Processus d'intégration des risques de durabilité dans la prise de décision d'investissement

4.1 Gouvernance et processus d'intégration des risques de durabilité

4.1.1 Gouvernance et intégration des enjeux liés à l'Investissement Responsable au sein de R&Co AM EU

La Gouvernance et l'intégration des enjeux liés à l'Investissement Responsable s'appuient sur :

- Une organisation R&Co AM EU spécifique :
 - Une équipe "ESG et analyse financière" ;
 - Des référents "investissement Responsable" au sein de chaque expertise de gestion ;
 - Un comité ESG assurant le suivi et la priorisation de l'ensemble des projets ESG, impliquant notamment le management senior, et les responsables de chaque métier concerné (Gestion, Risques, Conformité, Juridique, Reporting, Communication, etc.).
- Des instances Groupe avec :
 - Un comité Investissement Responsable, composé de représentants métiers senior de chaque business line, qui reporte au Comité Exécutif du Groupe ;
 - Il est soutenu par une Equipe Investissement Responsable Groupe qui aide à l'harmonisation des processus et assiste les entités dans leurs développements ESG stratégiques.

4.1.2 Intégration des enjeux de durabilité dans l'analyse et la sélection de titres vifs et de fonds

Le travail de sélection des valeurs en portefeuille s'appuie sur le respect de procédures internes, et une analyse des performances financières et ESG combinée :

1. Respect de politiques d'exclusions au sein de la gestion directe et de la sélection de fonds externes, avec notamment :
 - Exclusion des sociétés exposées à des sanctions internationales (ONU, OFAC, UE, France, ...) ;
 - Mise en œuvre de politiques d'exclusions relatives aux armes controversées : exclusion des sociétés impliquées dans la fabrication d'armes controversées (Traité d'Oslo de 2008 et Convention d'Ottawa de 1997) ;
 - Mise en œuvre de politiques d'exclusions relatives aux principes fondamentaux : Exclusion de sociétés ne respectant pas certains principes fondamentaux, à cause de fautes graves telles que la violation des droits de l'Homme, via des dommages environnementaux importants ou des cas graves de corruption ;
 - Exclusion de sociétés impliquées dans des nouveaux projets de développement et/ou dépassant certains seuils d'exposition au charbon thermique (production, exploration, extraction, transformation, production d'électricité à partir de charbon thermique) et qui ne nous semblent pas avoir de stratégie définie pour sortir à terme de ce secteur.

Éléments sur la Politique charbon de Rothschild & Co

En ligne avec le processus d'intégration des critères ESG mis en œuvre au sein du Groupe, nous nous fixons des lignes directrices communes en matière d'investissement dans le secteur du charbon thermique. Celles-ci s'inscrivent dans le calendrier international de sortie progressive du charbon, dont des échéances claires ont été fixées : 2030 pour l'Europe et l'OCDE et 2040 pour le reste du monde.

Les principes d'investissement concernant le secteur du charbon thermique s'appliquent à nos différentes activités d'investissement discrétionnaires de gestion d'actifs.

Ces principes font partie intégrante du cadre d'investissement responsable qui couvre nos activités de gestion d'actifs, s'ils respectent les caractéristiques suivantes :

- Ils sont en ligne avec notre démarche d'intégration des critères ESG dans nos stratégies d'investissement ;
- Ils apportent une contribution à la réponse à apporter aux risques induits par le changement climatique afin de mieux protéger nos investisseurs ;
- Ils sont représentatifs de notre volonté de contribuer à la transition vers une économie plus durable.

2. Objectif de respect d'une note ESG minimum pour notre gestion directe. Sur l'ensemble de la gestion directe, R&Co AM EU se fixe un objectif de note globale minimum moyenne du portefeuille de BBB.
3. Intégration des enjeux de durabilité dans la grille de lecture et d'analyse de chacun des actifs financiers dans lesquels nous investissons.
4. Sélection de fonds par les équipes de multigestion, qui prend également en compte les enjeux ESG via notamment la mise en place de questionnaires de due diligence en amont de toute décision d'investissement (revue des politiques d'exclusions en place, process ESG, adhésion à des initiatives internationales, classification SFDR des produits, etc.).

4.2 Principaux éléments de la politique d'engagement de R&Co AM EU

La politique d'engagement de R&Co AM EU repose sur trois piliers :

- Dialogue avec les entreprises et les sociétés de gestion lors de meetings en 1-to-1 et via des initiatives d'engagement collaboratif ;
- Politique de vote qui respecte les principes d'investissement responsable. Sur l'activité de multigestion, les due diligences intègrent également des questions sur la politique de vote.
- Adhésion à des initiatives de promotion de l'investissement responsable et d'engagement collaboratif
 - UNPRI, Climate 100+, etc...
 - Participation au Comité Investissement Responsable de l'AFG.

4.3 Intégration de la recherche ESG et description des outils utilisés (R&Co AM EU)

4.3.1 Intégration de la recherche ESG

Principales sources de données utilisées :

- Accès à la recherche MSCI ESG Research, à de la recherche ESG spécialisée via nos brokers, à des bases de données open source ;
- Les notations utilisées s'appuient sur la méthodologie de notation MSCI ESG Research qui met en œuvre une approche Best in Class ;
- Echanges avec les entreprises et les sociétés de gestion de notre univers d'investissement.

4.3.2 Méthodologie de notation MSCI ESG Research

La notation de MSCI ESG Research repose sur la matérialité des enjeux ESG ; en ligne avec notre volonté d'intégrer les enjeux ESG dans nos analyses de convexité.

La recherche MSCI ESG Research s'appuie sur des données publiques, notamment :

- Des données macroéconomiques et sectorielles publiées par des Etats, des ONG, et des établissements universitaires,
- Des données émanant des publications des sociétés étudiées : rapports annuels, rapports RSE, etc.

Pour chaque enjeu ESG clef identifié (entre 3 et 8 selon l'industrie) par secteur, MSCI ESG Research évalue l'exposition de la société étudiée au risque envisagé et les politiques et actions mises en œuvre pour l'encadrer.

De la même manière, s'il s'agit d'une opportunité, au sein du secteur considéré, MSCI ESG Research étudie l'exposition de la société à l'opportunité envisagée et les initiatives mises en place pour l'adresser.

Les notations sont attribuées secteur par secteur via une approche "Best-in-Class", telle que définie ci-après :

- Les notes définies sur chaque enjeu clef sont sommées et pondérées en fonction de leur importance au sein du secteur considéré afin d'obtenir une note générale absolue (de 0 à 10).
- Les analystes de MSCI ESG Research procèdent ensuite à une distribution des notes au sein des secteurs étudiés (de CCC à AAA). Les notations ainsi obtenues sont relatives au sein de chaque secteur couvert.

La méthodologie de notation Best-in-class permet d'identifier les entreprises les mieux notées d'un point de vue ESG au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur. Dans leurs travaux de notation, les analystes MSCI ESG Research intègrent les éventuelles controverses auxquelles sont exposées les sociétés. Les notes ESG, revues à minima annuellement, peuvent être révisées de manière ad hoc pour intégrer une controverse.

4.4 Suivi

4.4.1 Reporting ESG

Pour l'ensemble des fonds ouverts, R&Co AM EU a mis en place : des reportings présentant une vingtaine d'indicateurs ESG, ainsi qu'un suivi du profil ESG et de l'intensité carbone des portefeuilles.

4.4.2 L'élaboration d'indicateurs climatiques et de rapports ESG

Des indicateurs climatiques spécifiques sont calculés sur les fonds de gestion directs et sur notre sélection de fonds d'investissement externes long only, afin d'explorer davantage les risques et les opportunités qui y sont associés. Nous prêtons notamment une attention particulière à l'intensité carbone de ces fonds et à leur profil de transition.

4.4.3 Évaluation de la trajectoire ESG

Dans notre analyse du profil environnemental des sociétés les plus contributrices à l'intensité carbone, nous nous concentrons sur l'évaluation de la trajectoire des pratiques ESG et des politiques climatiques.

4.5 Moyens de contrôle mis en place

Les risques de durabilité sont intégrés de manière transverse par l'ensemble des équipes de R&Co AM EU :

- Intégration des risques de durabilité dans les travaux de recherche et les échanges avec les sociétés en portefeuille et les sociétés de gestion partenaires ;
- Implications des gérants sur la bonne intégration des principes ESG et la compréhension de leurs impacts sur la convexité des actifs en portefeuille ;
- Mise en place d'outils de suivi performants et fiables au sein du département reporting ;
- Automatisation des reportings ESG et intégration des données ;
- Elaboration de solutions de contrôle des risques et de vérification des engagements ESG.

Le dispositif de conformité et contrôle interne de R&Co AM EU intègre par ailleurs les risques de durabilité de manière granulaire, via notamment :

- La mise en place de contrôles des risques visant à contrôler les risques ESG (respect des limites spécifiques ESG prévues dans la documentation réglementaire des fonds) et leur intégration au sein du Comité des Risques ;
- L'intégration des risques de durabilité au sein du dispositif de conformité/contrôle interne (cartographie des risques, procédures, plan de contrôle). A ce titre, des contrôles spécifiques sont réalisés pour s'assurer du respect par les investissements des critères de sélection des fonds. Par ailleurs, la mise en place de contrôles bloquants automatiques, directement paramétrés dans les outils de gestion des portefeuilles et de passages d'ordre, empêche l'investissement dans des titres présents sur une liste d'exclusion (respect des listes d'exclusions réglementaires, de sanctions internationales ou exclusions discrétionnaires en lien avec la politique charbon);
- La réalisation d'audits des fonds détenus par la fonction d'audit interne.

4.6 Inclusion des risques climat et biodiversité (Loi Energie & Climat)

R&Co AM EU prend en compte l'impact de ses investissements sur le climat et la biodiversité au sein de sa méthodologie d'évaluation des critères ESG via notamment :

- Le respect de politiques d'exclusion relatives au charbon thermique et à certains enjeux environnementaux (via la politique d'exclusion relatives aux Principes Fondamentaux suivie) ;
- Le pilotage de la note ESG de ses portefeuilles et le suivi de la note du pilier environnemental des investissements et des cibles étudiées ;
- Le suivi de l'intensité carbone des investissements réalisés ;
- La mise en place d'une politique d'engagement avec les sociétés en portefeuille en vue d'améliorer notamment leur impact sur le climat et la biodiversité (contact en cas d'émergence de controverses par exemple) ;
- La considération d'indicateurs intimement liés aux risques climatiques et à la biodiversité.

Contacts

France - Royaume-Uni

Paris

29, Avenue de Messine
75008 Paris
+33 1 40 74 40 74

Suisse

Genève

Equitas SA
Rue de la Corrairie 6
1204 Geneva
+41 22 818 59 00

Allemagne - Autriche

Francfort

Börsenstraße 2 - 4
Frankfurt am Main 60313
+49 69 299 8840

Belgique - Pays-Bas - Luxembourg

Bruxelles

Avenue Louise 166
1050 Bruxelles
+32 2 627 77 30

Italie - Espagne

Milan

Passaggio Centrale 3
20121 Milano
+39 02 7244 31